

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024 A 20H00 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 17 juillet, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :

Frédéric CHAUVEL, Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN, Pascal DOURLEN, Jean Claude DUPRE, Marie-Rose DUVAL, Jean-Michel GAUTIER, André HAMON, Yannick JENOUVRIER, Marie Christine KERVEILLANT, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Anne Marie L'HELGOUARC'H, Christian LOUSSOUARN, Catherine MONTREUIL, Pierre NELIAS, Gwenaël PENNARUN, Maryannick PICARD, Thierry TOULEMONT

Absents ayant donné procuration : Gérard BRAUD à Michèle LE GALL Gérard YVE à Yannick JENOUVRIER

Absents:

Adélaïde AMELOT Christine BENABDELMALEK Monique IN Sophie LE CERF Valérie PARMENTIER Nbre de conseillers en exercice : 27

Quorum: 14

Nbre de présents : 20 Nbre de procurations : 2 Nbre de votants : 22 Nbre d'absents : 5

Le Conseil Municipal a désigné M. Thierry TOULEMONT comme secrétaire de séance.

Avant de commencer le Maire informe des difficultés du jour : la plage de Pen Morvan a dû être fermée ce matin suite aux résultats de l'ARS avec des chiffres très forts par rapport à la normale. Quimper communauté a informé il y a deux semaines qu'il y a eu des soucis sur des canalisations dans l'Odet, des joints sont défectueux et ils avaient prévus de faire les travaux en juillet. Et lors des travaux, des effluents de la STEP de Quimper se sont retrouvés dans l'Odet. Le Maire leur a indiqué qu'il y avait des agriculteurs/conchyliculteurs/ostréiculteurs et que ce n'était pas normal de faire ces travaux pendant l'été.

Suite aux résultats de l'ARS nous avons sollicité des réponses de la part de QBO.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 2 JUILLET 2024

Adoption du procès-verbal à l'unanimité, sans modifications.

TRAVAUX-MARCHES PUBLICS

2024-68 SECURISATION DU KROASHENT, ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire présente le dossier.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour du Kroas Hent permettant la sécurisation des circulations automobiles mais également celle des voies cyclables, un marché a été lancé. La commission MAPA en date du 16 juillet 2024 s'est réunie afin de choisir l'entreprise.

Les critères d'évaluation étaient les suivants :

prix des prestations : 40%

valeur technique : 60%

Elle a émis un avis favorable pour l'entreprise LE PAPE pour un montant négocié de 411 254,50 € HT.

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2024-23 approuvant le projet et le lancement de la consultation des entreprises ; Vu l'avis de la commission MAPA en date du 16 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider le choix de l'entreprise pour un montant total HT de 411 254,50 €,
- autoriser le Maire à signer les pièces du marché,
- autoriser le Maire à solliciter des subventions sur cette enveloppe de travaux à l'Etat, à la Région Bretagne et au Département (Pacte 2030).

André HAMON précise que « par rapport aux subventions cela représente en gros 50% pour le Département, 20% pour la CCPBS et à hauteur de 5% pour la Région. Et pour la commune un ordre de grandeur de 20% d'autofinancement ».

Christian LOUSSOUARN rajoute que « nous avons déjà obtenu une subvention de 100 000 euros pour le Pacte 2030 V2, sur la part qui reste de la commune. Sur la départementale, la totalité des enrobées concernés seront à la charge du Département. La CCPBS financerait 50% de la partie piste cyclable et il y aura une négociation à la fin de l'été pour les 50% restants. Sur la part arrêt de bus qui est compétence de la Région, ils prennent 70% des travaux. Logiquement on arriverait à une subvention à hauteur de 70 à 80% sur le montant global du projet ».

Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN interroge sur l'enveloppe de la part de la commune.

Christian LOUSSOUARN répond « logiquement entre 110 000 à 130 000 euros de la part de la commune. Pour information la partie paysagère sera à la charge de la commune, en régie. Nous avons des stocks sur la commune de copeaux de bois et de la terre végétale, les devis étant assez lourds, c'est nous qui fournirons ces stocks pour faire les parties paysagères ».

André HAMON rajoute « qu'il s'agit également de faire des économies mais aussi d'impliquer les agents des services techniques et de valoriser leurs savoir-faire, leurs talents et leurs expériences. C'est une forme de reconnaissance et ils auront plus de plaisir à aller entretenir les parterres quand ils auront fait eux-mêmes le travail ».

Christian LOUSSOUARN complète en indiquant « qu'on ne peut pas donner des chiffres précis car tout dépend de la répartition qui sera prise en charge par les financeurs ».

Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN précise qu'elle « partage leur point de vue et qu'elle n'a pas les compétences pour maîtriser leurs savoir-faire mais je suis consciente de la tâche et du volume de travail à faire sur l'ensemble de la commune, donc effectivement faire les choses en régie très bien dans la

mesure où cela permet de dégager du temps pour leurs autres tâches. Je crains que le surnombre de travaux en régie fasse que l'entretien au quotidien devienne difficile ».

André HAMON répond que « nous sommes conscients de cette problématique de surcharge mais il n'y a pas que les moyens qui comptent mais il s'agit d'une organisation et nous avons de la marge encore pour faire les choses ».

CULTURE

2024-69 CONVENTION DE PARTENARIAT JARDIN DES LIVRES

Madame Brigitte LE GALL-LE BERRE, première adjointe et adjointe à la culture, présente le dossier.

La médiathèque organise chaque année un salon des livres en partenariat avec une librairie. Il s'agit d'encadrer ce partenariat avec une convention et d'inscrire des modalités financières.

Le Conseil Municipal après délibérations a voté à la majorité avec 1 voix contre et 2 abstentions :

- approuver cette convention (annexe),
- autoriser le Maire à la signer.

Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN demande pourquoi nous faisons passer cette convention aujourd'hui?

Brigitte LE GALL-LE BERRE précise « qu'il s'agit de la troisième édition et que nous ne savions pas que nous devions faire passer cette convention en conseil municipal ».

Il est précisé que des modalités financières ont été rajoutées dans cette convention c'est pourquoi il est nécessaire de faire passer ce sujet en conseil municipal.

Gwenaël PENNARUN demande si la convention du salon du livre d'aujourd'hui sera antidatée ?

Anne Marie L'HELGOUARC'H précise que « l'édition du salon du livre date d'aujourd'hui et donc la convention ne sera pas antidatée ».

Yannick JENOUVRIER fait part de remarques qu'ils ont eu de la part de habitants de Sainte-Marine sur la plage du Pussou.

Yannick JENOUVRIER lit un texto de Gérard BRAUD relevant les remarques des usagers :

« Les familles habituées à cette plage se plaignent de l'arrêté signé en février déclarant la plage comme zone portuaire, c'est une plage très tranquille sécurisée au nord par des rochers et est une magnifique pataugeoire pour les petits, de mémoire il n'y a jamais eu d'accident notable et les plans du PLU indiquent cet endroit comme une plage et non un port. Nous demandons donc que soit constitué comme pour les autres plages un chenal d'accès pour les bateaux à moteur et que la zone de baigande soit matérialisée »

Christian LOUSSOUARN indique « que la plage a toujours été interdite à la baignade car c'est dans la concession porturaire. Le PLU n'identifie pas les plages ».

Gwenaël PENNARUN répond que « la plage du Pussou a toujours été dans la concession portuaire et dans la concession portuaire il est indiqué que la baignade y est interdite. C'est une plage qui est assez dangereuse car dans la partie nord il y a du courant et plusieurs personnes ont été embarquées et heureusement qu'il y avait des petits bateaux pour les récupérer. »

Christian LOUSSOUARN répond que « ce qui a interrogé les usagers c'est la demande du SDIS qui voulait que nous identifiions les plages par des panneaux avec des numéros dans tout le pays bigouden. Un panneau à l'entrée de la plage indique que la baignade est interdite. »

Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN souhaite poser une question « les gens ne comprennent pas ce qu'il se passe Rue de la Plage avec les peintures pour les vélos ».

André HAMON précise que « les travaux ne sont pas terminés, l'objectif est de sécuriser les piétons avec les potelets, le reste de la chaussée en largeur n'est pas suffisant pour faire un dispositif du style chaucidou, le choix a été de faire un partage de la route des cyclistes et des vélos d'où la réalisation de la peinture. La route est limitée à 30km/h mais n'est pas respectée. Une contrainte nécessaire est faite avec de la priorisation des rues et la création d'un plateau surélevé. C'est une voie partagée. Nous sommes accompagnés par le FIA».

Christian LOUSSOUARN répond que « la végétation des privés vient sur la voie et nous faisons une campagne de courrier pour sécuriser les lieux. Certains secteurs seront revus après les revêtements faits à neuf pour interdire les stationnements. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2024 (Résultat des votes)			
N°	Objet de la délibération	Votes	
2024-68	SECURISATION DE KROAS HENT -ATTRIBUTION DU MARCHE	Unanimité	
2024-69	CONVENTION DE PARTENARIAT JARDIN DES LIVRES	Majorité avec 1voix contre 2 abstentions	

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2024 (Membres présents)		
BRAUD (procuration à Michèle LE GALL)	Gérard	
CHAUVEL	Frédéric	
DANIELOU-GOURLAOUEN	Christelle	
DOURLEN	Pascal	
DUPRE	Jean-Claude	
DUVAL	Marie Rose	
GAUTIER	Jean-Michel	
HAMON	André	
JENOUVRIER	Yannick	
KERVEILLANT	Marie-Christine	
LE GALL	Michèle	
LE GALL - LE BERRE	Brigitte	
LE GOFF	Aurélie	
LE TROADEC	Hervé	
L'HELGOUARC'H	Anne-Marie	
LOUSSOUARN	Christian	
MONTREUIL	Catherine	
NELIAS	Pierre	
PICARD	Maryannick	
TOULEMONT	Thierry	
YVE (procuration à Yannick JENOUVIER)	Gérard	

Le Maire Christian L**Q**USSOUARN

Fin de la séance à 20h30

Le Secrétaire de séance Thierry TOULEMONT